



RESPONSABLES
SOLIDAIRES

ARRAS, le 05/04/2024

Pas-de-Calais Habitat
4 avenue des Droits de l'Homme
62022 ARRAS Cedex

Déclaration sans suite

Il a été décidé par Pas-de-Calais-habitat représenté par son Directeur général, pour des raisons juridiques, de déclarer sans suite la procédure adaptée ouverte ayant pour objet « **Optimisation du taux de cotisation d'accident du travail et maladie professionnelle** ».

En effet, conformément à l'article 9.1 du règlement de consultation une demande était parvenue dans le délai imparti et aucune réponse n'a été apportée.

En conséquence, le pouvoir adjudicateur doit redéfinir son besoin.

La consultation sera relancée sous la forme d'une procédure adaptée dans les meilleurs délais.

Le Directeur Général

Bruno FONTALIRAND

#SIGNATURE#